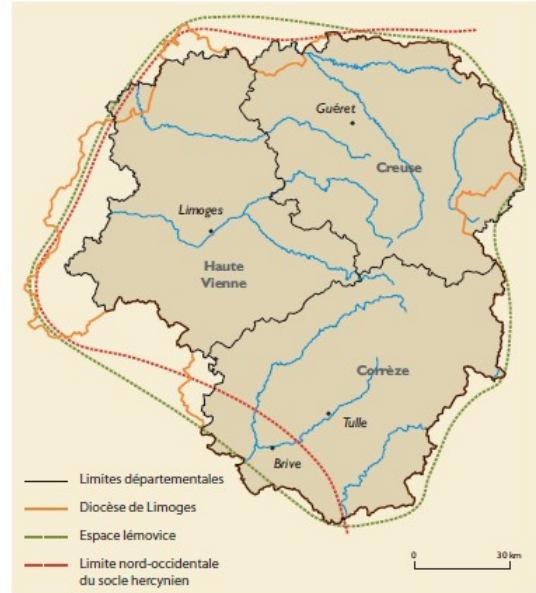


LIMOUSIN, QUEL LIEN ENTRE IDEE ET TERRITOIRE ?

Parlons de Limousin, et nous vient à l'esprit la fameuse triade Haute-Vienne, Corrèze, Creuse. Bien souvent, la race bovine. Éventuellement, la feuille de châtaignier, ces symboles éparpillés au milieu d'une grande forêt émaillée de lacs. Le tout, perdu au milieu de la France. Mais le Limousin, espace particulier, qu'est-ce vraiment ? Rapide retour sur la constitution d'un territoire.

Un territoire entre divisions et unité

Au fil de l'histoire, le Limousin dans ce qu'il est connu aujourd'hui comme administrative mais aussi comme terroir géographique et historique, a été marqué par l'unité comme par des fractures. D'une part, il est caractérisé, depuis le peuplement gaulois, par la continuité territoriale, contrairement à bon nombre d'autres régions actuelles (citons pêle-mêle Languedoc-Roussillon, Centre, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, ...), qu'elle soit ou non définie par une division administrative (ainsi le Limousin actuel résulte principalement des anciennes provinces du Limousin et de la Marche, correspondant à la Creuse moderne). Dès l'Antiquité, les Lémovices occupaient un territoire correspondant globalement à l'actuelle région. Plus tard, tout le Limousin actuel est englobé dans le duché de Guyenne, ...

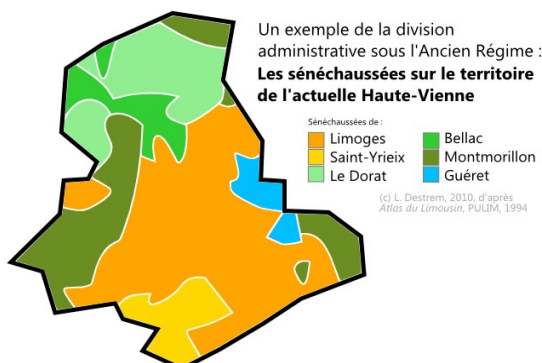


D'autre part, les régimes et opinions successives quant à la division du territoire français ont tout de même touché le Limousin. On peut évoquer des raisons culturelles et linguistiques, la limite occitan/langue d'oïl coupant le nord de la région, mais encore les divisions de l'Ancien Régime (comme les sénéchaussées, qui étaient au nombre de 12 en Limousin à la fin du règne de Louis XVI ; aucune ne s'inscrivait dans les limites d'un actuel département limousin, ni même de l'actuelle région, comme je le rappelle juste après).

La Révolution, ou une volonté de clarification.

Avec la Révolution française, les provinces séculaires de ce qu'on appelle maintenant l'Ancien Régime volent en éclat, remplacées par les départements, nouvel échelon du découpage français, à travers la grande vague de « déroyalisation » et de laïcisation découlant de la mise à sac de l'héritage de la monarchie de droit divin. Les multiples changements de noms de communes (à l'instar de Coussac-Bonneval devenant Coussac-sans-Culottes ou Saint-Symphorien devenant Marat) en sont par ailleurs un exemple.

Avec ce grand changement qu'est la création du département, on perd définitivement deux notions qui



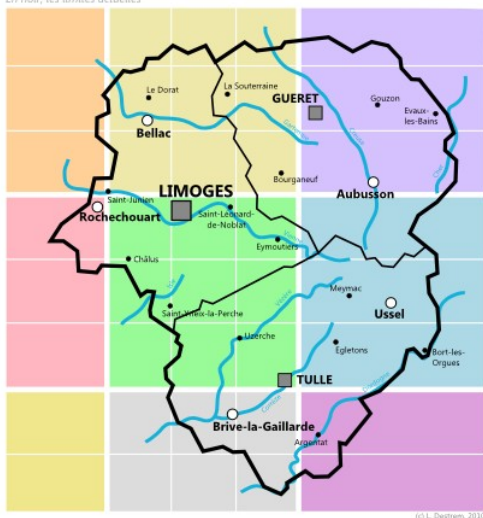
étaient la base de la division territoriale. A la fois les héritages historiques, et les nécessités de la société, qui y sont liées, et d'où résultaient la complexité et le nombre des entités (ecclésiastiques, militaires, ...) D'autant plus que chacune de ces divisions revêt une importance réelle dans l'Ancien Régime, à l'instar des généralités, circonscription essentiellement fiscale à sa création, mais qui a le mérite de venir clarifier un peu le puzzle français, dès le XVI^e siècle, et qui restent jusqu'à la Révolution le premier échelon administratif de l'Etat.

Le Limousin était sous la royauté, comme tout le territoire français, marqué par les enchevêtrement d'administration. Par exemple, les circonscriptions judiciaires que sont les sénéchaussées, au XVIII^e siècle, sont au nombre de 12 en Limousin. Pas une ne s'inclut dans les limites d'un actuel département ou de l'actuelle région. Et leurs limites sont d'ailleurs parfois surprenantes. Ainsi, la sénéchaussée de Montmorillon, dans la Vienne, incluait des communes* du plateau de Millevaches, comme Pontarion ou Rempnat, mais aussi de la Marche (Saint-Maurice-la-Souterraine, Noth, ...), ou encore de ce qu'on appelle aujourd'hui la Châtaigneraie limousine (Saint-Victurnien, Saint-Mathieu, Champsac, ...). La sénéchaussée de Moulins possédait une enclave en Creuse, autour de Gouzon. La sénéchaussée de Limoges s'essaimait entre Saint-Junien, Vignols et La Souterraine en plusieurs enclaves, ... [voir ci-dessus]

Le Limousin

Découpage prévu par le projet Sieyès-Thouret (1789)

En noir, les limites actuelles



Mais en comparaison avec d'autres régions, le Limousin s'en sortait relativement bien au niveau de la clarté de ces divisions, si j'ose dire. Les projets de départements, dans un élan de volonté de clarification, vont encore davantage dans ce sens, même si l'on s'aperçoit de nos jours que le puzzle français est fortement critiqué.

Dès septembre 1789, l'abbé Sieyès (1748-1836), plus connu comme comparse de Bonaparte lors du coup d'Etat du 18 Brumaire, échafaude avec ses collègues du Comité de constitution créé en juillet, un projet de réorganisation administrative de la France, qui rappelle fort ce que deviennent les Etats-Unis au fil du XIX^e siècle : 81 départements carrés, de 18 lieues de côté, eux-mêmes divisés en communes et cantons de même forme. [voir ci-contre]

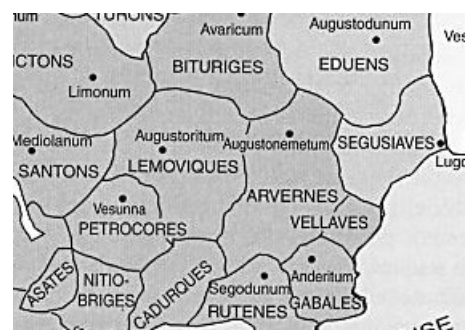
Mais c'est le projet que l'on connaît, avec ses 83 départements, qui est finalement adopté à l'automne 1790. Remarquons que s'il paraît arbitraire pour d'autres régions, le découpage sied bien au Limousin, qui est grosso modo formé de la province du même nom accolée à la Marche.

Un choix peut-il être parfait ?

Cependant, on ne peut satisfaire tout le monde, et on ne peut suivre précisément une quelconque règle. La règle peut être une idée de continuité géographique, et apparaît pour le cas limousin, pertinente, puisque la région est à quelques exceptions près (bassin de Brive notamment) incluse sur le socle hercynien du Massif central. Ces preuves ne sont pas que souterraines, et peuvent être très visibles par exemple entre Cantal et Corrèze, limités par les gorges de la Dordogne, qui servaient déjà de "frontière" entre zone d'occupation lémoivice et territoire arverne. [voir ci-contre]

C'est le critère historique et linguistique qui est aujourd'hui, un peu partout en France, source de désaccords. Au pire ce sont de profonds différends politiques, à l'origine de revendications électorales régulières (cf. en Normandie ou dans les Pyrénées-Atlantiques). Au mieux, il s'agit de simples prises de position sans effet. En Limousin, c'est le cas pour la Charente limousine, appelée ainsi car anciennement partie de la province du Limousin, mais qui fut intégrée à l'Angoumois pour former le département de la Charente. Plusieurs communes marchaises font également partie du département de la Vienne ou de l'Indre, alors qu'ils sont plus limousins que poitevins ou berrichons.

* terme volontairement anachronique, par souci de clarté.



Sources :

- *Atlas du Limousin*, Presses universitaires du Limousin, 1994

- *Limousin, pays et identités : enquêtes d'histoire, de l'Antiquité au XXIe siècle*, Jean Tricard, Philippe Grandcoing, Robert Chanaud, PULIM.

Dossier réalisé pour <http://ldestrem.unblog> par Lucas Destrem, septembre 2010.